

# BULLETIN D'ADHESION & D'INSCRIPTION 2024/2025

Pour l'adhésion et les activités, les chèques sont à établir à l'ordre de "ARC CHEVREUSE" et à remettre au Forum ou par courrier à l'adresse suivante :

Association ARC Chevreuse - Hôtel de Ville - 5, rue de la Division Leclerc - 78460 CHEVREUSE



M  Mme  Mlle Date de naissance : \_\_\_\_\_

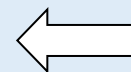
Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Domicile : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_



Je complète ou je corrige mes coordonnées

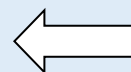
## 1/ Adhésion

La cotisation est annuelle, individuelle et obligatoire, elle comprend l'assurance en responsabilité civile de l'adhérent dans le cadre de ses activités.

N° d'adhérent : \_\_\_\_\_  Pour mémoire, adhérent St Rémy

Cotisation réglée par chèque, encaissé le 15/10/2024  Adulte 25 €  < 18 ans : 12 €

Banque \_\_\_\_\_ €



J'adhère à l'ARC pour l'année 2024/2025 et je règle mon adhésion

## 2/ Activités

Les inscriptions aux activités ne seront validées qu'avec l'accord de l'animateur, celui de l'ARC et après règlement effectif.

Activité \_\_\_\_\_ Jour \_\_\_\_\_ Horaire \_\_\_\_\_ €

Activité \_\_\_\_\_ Jour \_\_\_\_\_ Horaire \_\_\_\_\_ €

Activité \_\_\_\_\_ Jour \_\_\_\_\_ Horaire \_\_\_\_\_ €

Activité \_\_\_\_\_ Jour \_\_\_\_\_ Horaire \_\_\_\_\_ €

Total des activités à régler \_\_\_\_\_ €

Carte Jeunes, pour une seule activité et si règlement avant le 15/11, joindre justificatif



Je choisis mes activités, le jour et l'horaire souhaités parmi les propositions indiquées dans le livret de l'ARC 2024/2025

Ne pas totaliser les Sorties Culturelles. Inscription 5 €/ adresse. Chèque à part, à l'ordre de ARC SORTIES CULTURELLES à remettre au forum ou à adresser : ARC Sorties Culturelles Hôtel de Ville de CHEVREUSE 5 rue de la Division Leclerc

### 1. Règlement en un seul chèque pour toute somme < 150 €, encaissé le 31/10/2024

Banque : \_\_\_\_\_ €



Je règle mes activités en une fois ou en trois fois Ce bulletin et les chèques d'adhésion et d'activités peuvent être adressés au siège de l'ARC,

### 2. Règlement en 3 chèques, montant total des activités divisé par 3 et arrondi

1<sup>er</sup> chèque encaissé le 31/10/2024  
Banque : \_\_\_\_\_ €

2<sup>ème</sup> chèque encaissé le 31/01/2025  
Banque : \_\_\_\_\_ €

3<sup>ème</sup> chèque encaissé le 30/04/2025  
Banque : \_\_\_\_\_ €



adresse ci-dessous ou remis au Forum des associations de Chevreuse le 07/09/2024

Droit à l'image :  Cocher si vous vous opposez à la diffusion d'images vous concernant. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Les photos prises dans le cadre des activités sont destinées à l'illustration du livret ou du site internet de l'ARC ou à une publication relatant une manifestation. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6/01/1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, adressez-vous au siège de l'association. L'enseignement dispensé dans les cours, ateliers et stages est donné à but non lucratif.

Date et signature : \_\_\_\_\_